

FORMATION COLLECTIVE : « 5 JOURS POUR ENTREPRENDRE »

Vous envisagez de créer ou reprendre une entreprise. Mettez tous les atouts de votre côté. Le stage « 5 jours pour entreprendre » vous permet de découvrir les exigences du métier d'entrepreneur en vous familiarisant avec les aspects commerciaux, financiers et juridiques de la création et de la gestion de l'entreprise.

Frais de participation : **Particulier 230 €** (cette formation bénéficie du soutien de la DCASPL)
 Entreprise 900 €

Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de vous inscrire dès maintenant. Votre inscription sera enregistrée dès réception du bulletin d'inscription et de votre règlement (inscription et paiement en ligne possibles pour les particuliers).

Programme indicatif susceptible de modifications

PROGRAMME

1^{er} JOUR :

1/ Accueil des participants (9h - 9h30)

2/ L'approche commerciale (9h30 - 13h)

- ✍ Réaliser son étude de marché, déterminer son chiffre d'affaire, mettre en place sa stratégie commerciale...

3/ Bâtir son prévisionnel financier (14h - 17h30)

- ✍ Le plan de financement, le compte de résultat, le plan de trésorerie, le seuil de rentabilité...

2^{ème} JOUR :

1/ Le choix de la structure juridique (9h30 - 13h)

- ✍ Exposé des différentes structures (entreprise individuelle, EURL-SARL, SAS...)

2/ Domicilier son entreprise (14h – 17h30)

- ✍ Le bail commercial, la domiciliation collective, les pépinières...

3^{ème} JOUR :

1/ Le statut fiscal et social du dirigeant (9h30 – 13h)

- ✍ Fiscalité et protection sociale du dirigeant, cumul de statuts...

2/ La fiscalité de l'entreprise (14h – 17h30)

- ✍ Choix du régime fiscal, TVA, Taxe professionnelle...

4^{ème} JOUR :

1/ L'embauche d'un salarié (9h – 11h)

- ✍ Le contrat de travail, les formalités et les aides à l'embauche

2/ Le passeport pour l'économie numérique (11h15 – 13h15)

3/ Le business plan (14h15 – 17h30)

- ✍ Les principes généraux de rédaction, le préambule, le résumé, les annexes...

5^{ème} JOUR :

1/ Le financement du projet (9h30 – 13h)

- ✍ Les financements : prêts bancaires, prêts d'honneur, garanties. Les aides et exonérations fiscales, sociales...

2/ Les formalités d'immatriculation (14h – 16h)

- ✍ Le CFE, les formulaires et les documents nécessaires à la constitution du dossier

3/ Conclusion (16h15 – 17h)